

SECTION SPORTIVE BADMINTON

Enseignement facultatif



- EXERCER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SOUTENUE
- ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE
- FORMATION BIQUALIFIANTE, PRÉPARANT AU DIPLÔME FÉDÉRAL D'ENCADRANT SPORTIF BÉNÉVOLE



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette activité s'adresse en priorité aux élèves de 1^{ère} et de Terminale. L'effectif de la section est limitée à 16 élèves.

L'inscription nécessite :

- d'être licencié à la **Fédération Française de Badminton** : 45€ de licence en adhérent au club d'Ailly-sur-Noye (*possibilité de rester adhérent au club actuel de votre enfant, dans ce cas, une attestation de licence sera à fournir à la rentrée*) ;
- de cotiser à l'Association Sportive du Paraclet : 20€ / an ;
- la participation aux frais de fonctionnement de la section : 15€ / an ;
- un **certificat de non contre-indication médicale** à la pratique du Badminton en compétition



ORGANISATION

- 1 entraînement par semaine: soit le lundi de 19h à 20h au club d'Ailly sur Noye (transport assuré par l'établissement), soit le mercredi après-midi au Paraclet.



PRÉPARATION DES DIPLÔMES

Les élèves seront formés aux différents diplômes par des intervenants diplômés d'Etat et par les enseignants d'EPS.

En 1^{ère} : formation au diplôme d'Animateur Bénévole AB 1 et formation à l'arbitrage (par le biais de l'UNSS)

En terminale : formation aux premiers secours (SST)



ÉVALUATION

Evaluation formative à chaque trimestre comptant dans la moyenne d'EPS.

